

CONSEIL

Conseil

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1330^{ème} SESSION

**qui s'est tenue au Château de la Muette, à Paris,
le mercredi 6 avril 2016.**

JT03394619

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



68. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL

prend note des remarques introductives du Président, y compris que le document [C\(2016\)63](#) a été révisé suite à la réunion supplémentaire du Comité de budget du 4 avril et a été transmis comme [C\(2016\)63/REV1](#) au Conseil en « point a », et adopte le projet d'ordre du jour de sa 1330^{ème} [\[C/A\(2016\)5\]](#), tel qu'amendé.

POINTS 69-75 APPROUVÉS SANS DÉBAT (« POINTS A »)

69. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION DU CONSEIL SUR DES APPROCHES COMMUNES POUR LES CRÉDITS À L'EXPORTATION BÉNÉFICIAANT D'UN SOUTIEN PUBLIC ET LE DEVOIR DE DILIGENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (« APPROCHES COMMUNES ») [\[C\(2012\)101\]](#) ET PROJET DE RÉVISION DE CETTE RECOMMANDATION

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)38](#), en particulier du rapport au Conseil sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale [\[C\(2012\)101\]](#), figurant en son Appendice I ;
- b) adopte la Recommandation révisée telle que figurant en Appendice II au document [C\(2016\)38](#).

70. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA SANTÉ AU NIVEAU MINISTÉRIEL

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)37](#) ;
- b) convient que la Réunion ministérielle du Comité de la santé aura lieu le 17 janvier 2017 à Paris ;
- c) prend note du projet d'ordre du jour provisoire de la Réunion ministérielle et de la documentation proposée telle que figurant dans le document [C\(2016\)37](#) ;

- d) convient d'inviter l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, le Maroc et le Pérou à participer à la Réunion ministérielle ;
- e) convient d'inviter l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, l'AISS et le Conseil de l'Europe à participer à la Réunion ministérielle en qualité d'observateurs ;
- f) convient de revenir, lors d'une prochaine séance, sur les préparatifs de cette Réunion ministérielle, sur la base des éléments nouveaux qui lui seront communiqués par le Comité de la santé.

71. ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE LA SANTÉ

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)6](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation concernant le Comité de la santé est « élevée » au regard des critères de pertinence et efficacité et « très élevée » au regard du critère d'efficience ;
- c) approuve les recommandations proposées par le Comité d'évaluation telles que figurant dans le [C\(2016\)6](#) ;
- d) invite le Comité de la santé à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations formulées, en s'appuyant, le cas échéant, sur les informations fournies dans l'inventaire des bonnes pratiques des évaluations en profondeur, et à tenir compte des résultats de cette évaluation lors du prochain examen de son mandat ;
- e) invite le Comité d'évaluation à suivre la mise en œuvre de la recommandation et à en faire rapport au Conseil avant la fin du mois d'avril 2017.

72. ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)27](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation concernant le Comité de l'agriculture (COAG) est « élevée à très élevée » au regard du critère de pertinence et « moyenne à élevée » au regard des critères d'efficacité et d'efficience ;
- c) approuve les recommandations proposées par le Comité d'évaluation telles qu'elles figurent dans le document [C\(2016\)27](#) ;

- d) invite le COAG à :
 - i) prendre les mesures appropriés pour la mise en œuvre des recommandations formulées, en s'appuyant, le cas échéant, sur les informations fournies dans l'inventaire des bonnes pratiques des évaluations en profondeur, et à tenir compte des résultats de cette évaluation lors du prochain examen de son mandat ;
 - ii) présenter au Comité d'évaluation un plan d'action correspondant aux recommandations formulées avant la fin octobre 2016 ;
- e) invite le Comité d'évaluation à suivre la mise en œuvre de la recommandation et à en faire rapport au Conseil avant la fin du mois d'avril 2017.

73. DEMANDE DU RÉSEAU INTERNATIONAL POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (RIPME) VISANT À SE VOIR ATTRIBUER LE STATUT D'INSTITUTION TRAVAILLANT « SOUS LES AUSPICES DE L'OCDE »

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)30](#) ;
- b) convient d'accorder au Réseau international pour les petites et moyennes entreprises (RIPME), pour une période de trois ans, le statut d'institution travaillant « sous les auspices de l'OCDE », en application des Principes directeurs du Secrétaire général concernant l'utilisation de la marque OCDE figurant dans le document [C\(2013\)10/REV1](#).

74. PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL PORTANT AUTORISATION DE L'OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DE PARTIE I EN VUE DE FINANCER LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL DU BÂTIMENT DELTA

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)63/REV1](#) ;
- b) approuve le projet de Décision figurant en Annexe I au document [C\(2016\)63/REV1](#).

75. LE SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DE L'OCDE - MISE À JOUR

LE CONSEIL

- prend note du document [C\(2016\)12](#).

76. PRÉPARATION DE LA RCM 2016

LE CONSEIL

i) Projet d'ordre du jour annoté de la RCM

- a) prend note du document [C\(2016\)29/REV1](#) et des remarques introductives du Chili, en sa qualité de Président de la RCM, des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président et du Chili ;
- b) prend note que le projet d'ordre du jour annoté de la RCM figurant en Appendice au document [C\(2016\)29/REV1](#) sera finalisé à la lumière des discussions ;
- c) prend note que le Secrétaire général transmettra aux Ministres le projet final d'ordre du jour annoté pour la RCM des 1^{er} et 2 juin sous la cote [C/A\(2016\)10](#)^{*} ;

ii) Orientations stratégiques du Secrétaire général

- d) prend note du document [C\(2016\)40/REV1](#), des remarques introductives du Secrétaire général, des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général et du Secrétariat ;
- e) prend note que les Orientations stratégiques du Secrétaire général seront finalisées à la lumière des discussions, transmises aux Ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifiées ;

iii) Note sur les principaux thèmes

- f) prend note du document [C\(2016\)41/REV1](#), des remarques introductives du Secrétariat, des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président, du Chili et du Secrétariat ;
- g) convient de revenir sur la Note sur les principaux thèmes lors de la session du 28 avril, à la lumière des discussions et des commentaires écrits reçus jusqu'au 13 avril ;

iv) Mise à jour sur l'intégration de l'initiative relative aux Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC)

- h) prend note du document [C\(2016\)44](#), des remarques introductives de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20, Mme Ramos, des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président, du Chili et du Secrétariat ;
- i) convient de revenir sur la Mise à jour sur l'intégration de l'initiative relative aux Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC) lors de la session du

* Cette référence provisoire est indiquée en fonction des sessions actuellement prévues et sera ajustée si des sessions supplémentaires devaient avoir lieu avant la RCM.

28 avril, à la lumière des discussions et des commentaires écrits reçus jusqu'au 13 avril ;

v) L'articulation entre productivité et inclusivité

- j) prend note du document [C\(2016\)42](#), des remarques introductives de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20, Mme Ramos, des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président, du Chili et du Secrétariat ;
- k) convient de revenir sur l'Articulation entre productivité et inclusivité lors de la session du 28 avril, à la lumière des discussions et des commentaires écrits reçus jusqu'au 13 avril.

77. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

LE CONSEIL

i) Rapport du Secrétaire général

- a) prend note du rapport du Secrétaire général et des informations additionnelles présentées par les membres du Conseil ;

ii) Contributions de l'Organisation au G20

- b) prend note des remarques introductives du Secrétaire général et de la présentation du Secrétariat ;
- c) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général, y compris sur la prochaine réunion ^{**} du Centre d'information conjoint sur les abris fiscaux internationaux (CICAFI) organisée à la demande de la France suite aux récentes révélations, largement médiatisées, de possibles cas de fraude, d'évasion et d'optimisation fiscales à grande échelle ;

iii) Contributions de l'Organisation à l'ONU Habitat III – contributions de l'OCDE au nouvel Agenda Urbain

- d) prend note des remarques introductives du Secrétaire général et de la présentation du Secrétariat.

78. PRÉSENTATION « CONNAÎTRE VOTRE OCDE » - LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE L'OCDE

LE CONSEIL

prend note des remarques introductives du Président et de la présentation du Secrétariat [pour référence, voir aussi le document [CES\(2016\)2](#)].

^{**} La réunion du CICAFI a été programmée ultérieurement pour le 13 avril, comme indiqué dans le message du Secrétaire général aux Ambassadeurs en date du 7 avril.

79. ÉVALUATION : RAPPORT ANNUEL

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2016\)20](#) et des remarques introductives du Président du Comité d'évaluation ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil.

80. PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF DU CONSEIL ET PROJET D'ORDRE DU JOUR INDICATIF DE LA PROCHAINE SESSION

LE CONSEIL

prend note du programme indicatif du Conseil ainsi que du projet d'ordre du jour indicatif de la prochaine session figurant dans le document de séance n° 4 et des remarques introductives du Président.

81. DIALOGUE AVEC LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR DE LEED

LE CONSEIL

- a) prend note de la présentation du Président du Comité directeur de LEED ;
- b) prend note des commentaires et des questions des intervenants principaux, des Représentants permanents de l'Irlande et l'Italie, et d'autres membres du Conseil, y compris sur le projet de Principes relatifs à l'optimisation des retombées locales d'une manifestation sportive internationale, ainsi que des réponses du Président du Comité directeur de LEED.

82. LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ : POURQUOI DÉCROCHENT-ILS ET COMMENT LES AIDER À RÉUSSIR ?

LE CONSEIL

prend note de la présentation du Secrétariat sur la publication *Les élèves en difficulté : pourquoi décrochent-ils et comment les aider à réussir ?* lancée le 10 février.

83. QUESTIONS DIVERSES

LE CONSEIL

i) Dernière mise à jour sur les préparatifs de la Réunion du Comité de l'Agriculture au niveau ministériel des 7-8 avril

- a) note que les résultats principaux de la réunion figureront dans une Déclaration ministérielle et qu'il est prévu que les Ministres invités des pays non-Membres adoptent également la Déclaration au nom de leurs gouvernements à la Réunion du Comité de l'Agriculture au niveau ministériel ;

ii) Mise à jour sur les espaces de bureaux - AIE

- b) prend note de la lettre figurant dans le document de séance n° 8 lue par le Secrétaire général (Annexe I), des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général ;

iii) Rapports de missions des Secrétaires généraux adjoints

- c) prend note des missions des Secrétaires généraux adjoints depuis le 24 mars ;

iv) Prochaine session

- d) convient de tenir sa prochaine session le jeudi 7 avril pour la visite du Premier ministre hongrois, et le jeudi 28 avril 2016.

84. DÉPART DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT KAPFERER

LE CONSEIL

rend hommage à M. le Secrétaire général adjoint Kapferer pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Secrétaire général adjoint, et lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir.

ANNEXE I

QUESTIONS DIVERSES

MISE À JOUR SUR LES ESPACES DE BUREAUX - AIE

Déclaration / Lettre du Secrétaire général

TN/2016.183.gms

le 6 avril 2016

« Madame/Monsieur l'Ambassadeur,

Je voudrais faire état d'importantes difficultés de gouvernance soulevées par les conclusions auxquelles le Conseil de direction de l'AIE est parvenu le 23 mars à propos de la location à court terme de locaux pour l'AIE (sous le libellé « *update to accommodation* »).

Comme je l'ai souligné le 24 mars lors la dernière réunion du Conseil, les conclusions du Conseil de direction ont créé une situation intenable, car elles sont incompatibles avec ma charge de dépositaire du cadre juridique de l'OCDE et, en particulier, avec la responsabilité légale qui est la mienne d'agir en toute circonstance au mieux des intérêts de l'Organisation, comme le stipulent la Convention de l'OCDE et son Règlement financier.

J'ai déjà expliqué, tant oralement lors de la réunion du Conseil que dans ma lettre du 25 mars à la Secrétaire d'État adjointe des États-Unis, Mme Heather Higginbottom, que je ne considérais pas que les conclusions du Conseil de direction servaient au mieux les intérêts de la famille OCDE – AIE comprise. Non seulement la solution interne (Boulogne) serait gage pour l'AIE d'économies non négligeables (au moins 500 k€ annuels) par rapport à l'autre option (Carré Suffren), mais encore elle permettrait que le coût total de la location d'espaces temporaires par l'AIE (8-9 M€) soit versé à l'Organisation plutôt qu'à une tierce partie. En outre, il faut rappeler clairement que les avis du Conseil de direction n'ont aucun caractère contraignant pour l'OCDE. J'ai déjà signalé par ailleurs à plusieurs reprises que toute décision prise par l'OCDE devait obligatoirement pouvoir être soumise à l'examen attentif du public, d'autorités politiques ou d'instances d'audit.

Malheureusement, ce conflit relationnel entre l'AIE et l'OCDE n'est pas le premier que nous connaissons, mais il est certainement le plus grave depuis que l'AIE est devenue un organe autonome dans l'enceinte de l'OCDE, à la suite de la *Décision du Conseil portant création d'une Agence internationale de l'énergie de l'Organisation* (ci-après « *Décision du Conseil* ») adoptée le 15 novembre 1974^[1]. En effet, à l'occasion des difficultés antérieures, les responsables avaient pu dégager des solutions praticables. Cette fois-ci cependant, l'implication du Conseil de direction de l'AIE dans un dossier administratif a inutilement exacerbé une situation déjà difficile, et nous a conduits à un point de rupture.

Les tensions récurrentes qui ont divisé l'OCDE et l'AIE sur des points de droit et de procédure ont détérioré la qualité et l'intensité de notre collaboration fondamentale, et ont coûté cher en temps et en ressources de gestion et d'administration. Ces tensions trouvent notamment leur source dans le conflit juridique qu'a créé la *Décision du Conseil* de 1974 en octroyant à l'organe directeur de l'AIE la mainmise sur le travail de substance de l'Agence, tandis que le personnel et l'administration de l'AIE sont régis par la réglementation de l'OCDE, et sont donc placés sous l'autorité de son Secrétaire général. Or autonomie ne vaut pas indépendance, cette dernière étant définie en droit international comme la capacité de nouer des rapports juridiques avec d'autres personnes morales^[2]. Spécifiquement, l'Agence ne peut contracter ou s'engager d'une quelconque autre manière indépendamment de l'OCDE. De surcroît, l'Agence ne jouit pas de privilèges et immunités de manière intrinsèque, mais en tant qu'entité de l'OCDE, et les membres du

personnel de l'AIE font partie du personnel de l'Organisation. Ceci nous ramène à mon rôle et à mes responsabilités, que je dois continuer d'exercer au mieux des intérêts de l'OCDE.

Ce cadre conflictuel a provoqué, et continuera de provoquer si nous n'agissons pas, des problèmes de taille, à l'instar de celui auquel nous faisons face aujourd'hui et de ceux que nous connaissons depuis des décennies.

J'en ai donc conclu que le maintien du dispositif actuel ne servait pas au mieux les intérêts de l'Organisation, et que l'OCDE comme l'AIE gagneraient toutes deux à se séparer entièrement.

C'est pourquoi je propose que le Conseil de l'OCDE se saisisse de la question plus fondamentale des dispositions juridiques liant l'OCDE à l'AIE, et procède à leur séparation totale en abrogeant la Décision du Conseil de 1974. La mise en œuvre de cette séparation pourra certes nécessiter un certain délai, mais la décision même de la séparation peut être prise dès la prochaine réunion du Conseil du 28 avril.

Une fois cette décision prise, je transférerai aux dirigeants de l'AIE la responsabilité d'engagements tels que la signature de contrats de location de locaux pour l'Agence à court et à long terme. Parallèlement, les hauts responsables de l'AIE et de l'OCDE entameraient des discussions visant à formaliser et concrétiser les modalités et conditions de la séparation. Notre coopération pour mener à bien ces efforts de manière diligente sera pleine et entière.

Je m'associe pleinement aux appels des Membres prônant le renforcement de la coopération entre l'OCDE et l'AIE, et suis convaincu que l'instauration d'une séparation claire entre les deux institutions sera bénéfique pour tous et permettra, espérons-le, d'améliorer notre collaboration fondamentale sur la base d'un véritable partenariat.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération. »



Angel Gurría

¹ Voir le document C(74)203(Final). Les liens institutionnels et administratifs existant entre l'OCDE et l'Agence sont encadrés de manière exclusive par cette Décision du Conseil. Ils ne sont pas régis par l'Accord relatif à un programme international de l'énergie auquel l'OCDE n'est pas Partie. Par conséquent, s'agissant de l'OCDE, le seul instrument juridique pertinent pour déterminer le degré d'autonomie de l'Agence par rapport à l'OCDE est la Décision du Conseil, et non l'Accord relatif à un programme international de l'énergie.

² Voir les « Principles of Public International Law », 7^e éd., I. Brownlie, Oxford University Press, 2008. L'article 9 de la Décision du Conseil renforce cette analyse, puisqu'il stipule : « L'Agence coopère avec les autres organes compétents de l'Organisation... » (c'est nous qui soulignons). L'article 8 de la Décision du Conseil est aussi pertinent et stipule : « Le Conseil de direction fait rapport chaque année au Conseil [de l'OCDE] sur les activités de l'Agence ».

ANNEXE II

LISTE DE DOCUMENTS DE SÉANCES

Au cours de cette session, les documents de séance suivants ont été distribués :

POUR INFORMATION

- Document de séance n° 1 – Calendrier indicatif pour la documentation de la RCM
- Document de séance n° 2 – RCM 2016 – Participation ministérielle confirmée (par session)
- Document de séance n° 3 – Rapports d'activités G20
- Document de séance n° 4 – Programme de travail indicatif du Conseil et projet d'ordre du jour indicatif de la prochaine session
- Document de séance n° 5 – Contributions de l'OCDE à la Conférence UN Habitat III
- Document de séance n° 6 – Rapports sur les missions des Secrétaires généraux adjoints depuis le 24 mars
- Document de séance n° 7 – Programme de séminaires NAEC
- Document de séance n° 8 – Lettre du Secrétaire général aux Ambassadeurs en date du 6 avril 2016

ANNEXE III

PRÉSENTS

| | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| M./Mr. Gurría | Président / Chair |
| M./Mr. Hoffmann | Allemagne/Germany |
| M./Mr. Pontifex | Australie/Australia |
| Mme/Ms. Stubits-Weidinger | Autriche/Austria |
| Mme/Ms. Wilder | " |
| M./Mr. Schittecatte | Belgique/Belgium |
| Mme/Ms. Meert | " |
| Mme/Ms. d'Auray | Canada |
| Mme/Ms. Serrano | Chili/Chile |
| M./Mr. Petit Laurent | " |
| M./Mr. Yoon | Corée/Korea |
| M./Mr. Yun | " |
| M./Mr. Holm | Danemark/Denmark |
| M./Mr. Wert | Espagne/Spain |
| M./Mr. Kokk | Estonie/Estonia |
| M./Mr. Yohannes | Etats-Unis/United States |
| M./Mr. Salmimies | Finlande/Finland |
| M./Mr. Duquesne | France |
| M./Mr. Krimpas | Grèce/Greece |
| M./Mr. Cséfalvay | Hongrie/Hungary |
| M./Mr. Czuczai | " |
| M./Mr. Forbes | Irlande/Ireland |
| Mme/Ms. Ásgeirsdóttir | Islande/Iceland |
| M./Mr. Haraldsson | " |
| M./Mr. Shama-Hacohen | Israël/Israel |
| M./Mr. Sosnitsky | " |
| M./Mr. Checchia | Italie/Italy |
| M./Mr. Kodama | Japon/Japan |
| M./Mr. Hamada | " |
| M./Mr. Abe | " |
| Mme/Ms. Moes | Luxembourg |
| M./Mr. Pérez-Jácome | Mexique/Mexico |
| M./Mr. Hernández Basave | " |
| Mme/Ms. Johansen | Norvège/Norway |
| Mme/Ms. Ulleberg | " |
| M./Mr. Kember | Nouvelle-Zélande/New Zealand |
| Mme/Ms. Riley | " |
| M./Mr. van Hulst | Pays-Bas/Netherlands |
| M./Mr. Wiśniewski | Pologne/Poland |
| Mme/Ms. Leśnodorska | " |
| M./Mr. Pinheiro | Portugal |
| Mme/Ms. Alvarenga | " |
| M./Mr. Tomas | République slovaque/Slovak Republic |
| M./Mr. Rozsypal | République tchèque/Czech Republic |
| M./Mr. Halaxa | " |
| M./Mr. Sharrock | Royaume Uni/United Kingdom |

| | |
|---|---|
| M./Mr. Jarc | Slovénie/Slovenia |
| Mme/Ms. Markovic | Suède/Sweden |
| Mme/Ms. Swärd-Capra | " |
| M./Mr. Lov | " |
| M./Mr. Lehner | Suisse/Switzerland |
| Mme/Ms. Savas-Suca | Turquie/Turkey |
| M./Mr. Tuncer | " |
| M./Mr. Pierros | Union européenne/European Union |
| M./Mr. Rabe | " |
| | |
| M./Mr. Atherton (<i>point 81/Item 81</i>) | Président du programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local (LEED) / Chair of the Co-operative Action Programme on Local Economic and Employment Development (LEED) |
| | |
| Mme/Ms. Ramos | Conseillère spéciale du Secrétaire général Directrice de cabinet et sherpa du G20/Special Counsellor to the Secretary-General, OECD Chief of Staff and G20 Sherpa |
| M./Mr. Tamaki | Secrétaire général adjoint/ Deputy Secretary-General |
| Mme/Ms. Kiviniemi | Secrétaire générale adjointe/ Deputy Secretary-General |
| M./Mr. Kapferer | Secrétaire général adjoint/ Deputy Secretary-General |
| M./Mr. Frantz | Secrétaire général adjoint/ Deputy Secretary-General |
| M./Mr. Rottier | Directeur Exécutif/Executive Director, EXD |
| M./Mr. Alter | Directeur/Director, GOV |
| M./Mr. van Haute | Directeur/Director, SGE/CES |
| M./Mr. Bonucci | Directeur/Director, SGE/LEG |
| M./Mr. Schleicher | Directeur/Director, EDU |
| Mme/Ms. Elliott | Directrice de l'audit interne et évaluation/ Director of Internal Audit and Evaluation, SGE/EVIA |
| M./Mr. Yermo | Directeur adjoint du Cabinet/Deputy Chief of Staff, SGE |
| Mme/Ms. Cahill | Directrice adjointe/ Deputy Director, TAD |
| M./Mr. Giguere | Chef de la Division pour le Programme LEED / Head of the LEED Programme Division, CFE/LEED |
| M./Mr. Williams | Chef de l'évaluation en profondeur/ Head of In-depth Evaluation, SGE/EVIA |
| Mme./Ms. Kamal-Chaoui | Conseillère Principale / Senior Advisor, SGE |
| Mme./Ms. Mesnard | Co-ordinatrice NAEC / NAEC Co-ordinator, SGE |